

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1590

4 juillet 2013

SOMMAIRE

Access Fund	76277	LIB Holdings S.A.	76296
Audit Incorporation & Management Services S.C.	76279	LPV (CR) S.à r.l.	76297
Audit Incorporation & Management Services S.C.	76278	Lux 12 Starlight EUR S.à r.l.	76316
Audit Incorporation & Management Services S.C.	76279	Lux 8 Starlight EUR S.à r.l.	76296
Bencorp S.A.	76295	Mace Macro Luxembourg S.à r.l.	76308
B.I.E. Lux	76279	MACL International Limited	76314
B.I.E. Lux	76284	Manstein Immobilien S.A.	76311
Carrosserie NCM S.à r.l.	76320	Mantrade Corporation S.à r.l.	76317
Colcos S.A.	76277	Mantrade Corporation S.à r.l.	76308
Dodol S.A.	76295	Margaux S.A.	76315
Eozen S.A.	76318	Margaux S.A.	76315
European Tobacco Development S.A.	76317	Martur Finance S.A.	76275
EVNA S.à r.l.	76318	Masterplan International S.A.	76315
Evraz Europe S.A.	76317	Masterplan S.à r.l.	76316
Finance et Management des Investissements S.A., SPF	76274	Matterhorn Fund	76320
Finance Patrimoine S.à r.l.	76319	MB Luxco S.à r.l.	76309
Financière Berlaumont S.à r.l.	76318	Melus SPF S.A.	76274
F.M.C. (Flash Media Communications) S.A.	76317	MHREC Real Estate S.à r.l.	76319
Global Partners	76276	Midas Gestion S.A.	76309
Hazel S.A.	76274	Midas Gestion S.A.	76312
Hermes Investment Fund	76277	Midas Gestion S.A.	76320
HFB Investissements S.A.	76276	Minorco	76315
Ikaros S.A.	76275	Monyx Fund	76319
LBB Re Luxembourg S.A.	76306	Morsa Capital S.A.	76278
Le Cloître S.A.	76308	Multiadvisor Sicav	76316
Leonard Luxembourg S.à r.l.	76296	Propreal S.A.	76275
		SEB TrendSystem Renten	76295
		TEE Network SA	76289
		Tetrade S.A.	76276
		VSP	76295

Hazel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 79.207.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 5 août 2013 à 12:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 25 juin 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013083667/696/15.

Finance et Management des Investissements S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 158.755.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée tenue le 14 juin 2013, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 5 août 2013 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013088263/795/20.

Melus SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.477.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 12 juin 2013, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 5 août 2013 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013088266/795/19.

Ikaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 106.181.

La première Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 13 juin 2013 à 15.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 19 août 2013 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013088264/755/17.

Propreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 31.615.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 10 juin 2013, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 5 août 2013 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013088267/795/18.

Martur Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 29.516.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on July 23, 2013 at 2:30 p.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive and adopt the Management Report of the Directors and the Report of the Auditor,
- To receive and adopt the annual accounts and appropriation of results for the financial year ended on December 31, 2012,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2012,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares five clear days prior to the date of the meeting at the Registered Office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013088265/755/20.

Tetrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 46.646.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 10 juin 2013, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 5 août 2013 à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013088268/795/18.

HFB Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.740.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 22 mai 2013, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 juillet 2013 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013080003/795/19.

Global Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 129.759.

The Shareholders are hereby invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on 12 July 2013 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of Mr Michaël WENSELAERS as director
2. Appointment of Messrs Lazlo BELGRADO and Jan SEYNHAEVE as directors until the Annual General Meeting of 2017

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda.

Proxies are available at the registered office of the Sicav.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013082923/755/16.

Hermes Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.228.

The shareholders of Hermes Investment Fund (the "Company") are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the Company's registered office at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg on 12 July 2013 at 02:00 p.m. CET with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the report of the Board of Directors and the report of the Approved Statutory Auditor for the financial year ended 31 March 2013;
2. Approval of the audited annual accounts for the financial year ended 31 March 2013;
3. Allocation of results;
4. a) Conflict of interest statement;
b) Discharge to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties for the financial year ended 31 March 2013;
5. Appointment of the Directors and the Approved Statutory Auditor;
6. Miscellaneous.

The resolutions will be passed by a simple majority vote of the votes cast.

Shareholders are informed that to be eligible to assist at the Annual General Meeting they need to be a Shareholder of the Company at midnight (Luxembourg time) on 8 July 2013.

The shareholders who cannot be present at the annual general meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote on their behalf. A proxy holder does not need to be a shareholder of the Company. To be valid the form of the proxy, which is enclosed, must be completed and received at the registered office of the Company (to the attention of the Board of Directors) by fax (+352 - 404 770 387) or mail not later than twenty-four hours before the annual general meeting.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2013082920/29.

Access Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.876.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 12 juillet 2013 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Michaël WENSELAERS en tant qu'administrateur
2. Nomination de Messieurs Lazlo BELGRADO et Jan SEYNHAEVE en tant qu'Administrateurs, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum.

Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur au moins un jour avant l'assemblée auprès de KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013082922/755/18.

Colcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.548.

Les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 15 juillet 2013 à 15.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2012.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur de catégorie B et président du conseil d'administration démissionnaire, M. Xavier SOULARD, pour l'exercice de ses mandats.
6. Nomination de Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013082291/29/21.

Morsa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.890.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on July 15, 2013 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Perusal of the report of the supervisory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2012.
3. Appropriation of results as of December 31, 2012.
4. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Resignation of Mrs. Nathalie VAZQUEZ as director and discharge.
6. Appointment of Mrs. Valérie PECHON, company director, born in Caracas (Venezuela), on November 10, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2015.

The board of directors.

Référence de publication: 2013082293/29/20.

Audit Incorporation & Management Services S.C., Société Civile.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg E 2.564.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 8 avril 2013 entre Monsieur Richard Turner, né le 10/12/1939 à Bloemfontein en Afrique du Sud et demeurant au 28 Rue du Couvent à L-1363 Howald d'une part et la société Trust International Luxembourg S.A. ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg inscrite sous le numéro RCS Luxembourg B 45757 d'autre part, que Monsieur Turner a cédé la totalité de ses parts sociales (soit 51 parts sociales) de la société civile AUDIT INCORPORATION & MANAGEMENT SERVICES S.C. à la société Trust International Luxembourg S.A. avec effet au 15 avril 2013.

la société Trust International Luxembourg S.A. détient au 15 avril 2013 donc la totalité des parts sociales soit les cent (100) parts sociales de la société AUDIT INCORPORATION & MANAGEMENT SERVICES S.C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2013.

Trust International Luxembourg S.A.

Associé unique

Référence de publication: 2013083748/20.

(130103993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Audit Incorporation & Management Services S.C., Société Civile.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg E 2.564.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Associé unique:

- Est accepté avec effet au 15 avril 2013 la démission en tant que gérant de Monsieur Richard Turner, né le 10/12/1939 à Bloemfontheim en Afrique du Sud et demeurant au 28 Rue du Couvent, L-1363 Howald.

- Est accepté avec effet au 15 avril 2013 la nomination en tant que gérant de la société Trust International Luxembourg S.A. ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 45757 pour une durée indéterminée et reprenant le mandat de Monsieur Richard Turner.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013084523/17.

(130104458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Audit Incorporation & Management Services S.C., Société Civile (en liquidation).

Capital social: EUR 800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg E 2.564.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2013 que:

- Trust International Luxembourg S.A. étant l'associé unique de la Société et le capital social de la Société s'élevant à huit cents euros (EUR 800,00),

- Trust International Luxembourg S.A. a décidé de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat;

- Trust International Luxembourg S.A. en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société, à leur valeur comptable telle qu'elle apparaît dans les comptes sociaux de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier les passifs occultes et inconnus à cette date;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

- pleine et entière décharge est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2013083022/24.

(130103098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

B.I.E. Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 99.118.

—
Projet de cession d'une branche d'activités par la société anonyme de droit belge BAM Technics

à la société anonyme de droit luxembourgeois B.I.E LUX

1. Cadre juridique. Conformément aux articles 770 et 760 du Code des Sociétés belge et aux articles 289 et 308 bis-5 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée), nous avons l'honneur de présenter ci-après le projet de cession à la société anonyme de droit luxembourgeois B.I.E. LUX de la branche d'activités de la société anonyme de droit belge BAM Technics, représentative de l'ensemble des actifs et passifs nécessaires à la réalisation d'un chantier de construction au Grand-Duché de Luxembourg dont la société de droit belge BAM Technics est associé momentané via son établissement stable luxembourgeois, à savoir le chantier du Tunnel du GROUFT.

Par l'opération envisagée, la société cédante cédera à titre onéreux à la société cessionnaire une partie de son patrimoine, activement et passivement, laquelle partie constitue une branche d'activités autonome dans la mesure où celle-ci représente la totalité des actifs et passifs du chantier du Tunnel du GROUFT, moyennant l'attribution à la société cédante du prix de €2.712.952,75.

Cette opération est une cession de branche d'activités au sens des articles 679 et 680 et 770 du Code des Sociétés belge et de l'article 308 bis-5 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée).

La partie de patrimoine transférée, constituant une branche d'activité, l'opération est

- sur le plan de la législation fiscale belge: exonérée de TVA en application de l'article 11 du Code TVA belge et de droits d'enregistrement en application de l'article 117 du Code des droits d'enregistrement belge. En outre, la cession de branche d'activité est réalisée sous le couvert de l'article 46 C.I.R belge.

- sur le plan de la législation fiscale luxembourgeoise: Bureau de Recette Ettelbruck, Place Marie-Thérèse, 10 boîte postale 197 à L-9002 ETTTELBRUCK.

La société cédante et la société cessionnaire ont expressément décidé de soumettre cette cession de branche d'activités au régime organisé par les articles 760 à 762 et 764 à 767 du Code des Sociétés belge et aux dispositions des articles 285 à 308, hormis l'article 303 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée).

Dès lors, la cession de branche d'activités entraînera les effets visés à l'article 763 du Code des Sociétés belge et de l'article 308 bis-5 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée), à savoir le transfert de plein droit à la société cessionnaire de la cession de branche d'activités des actifs et des passifs qui s'y rattachent.

La société cédante a expressément obtenu l'accord quant à la présente cession des autres associés de l'association momentanée du chantier du Tunnel du GROUFT.

En vertu des articles 760 et 770 du Code des Sociétés belge et des articles 289 et 308 bis-5 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée), les organes de gestion de la société cédante et de la société cessionnaire de la branche d'activités cédée, établissent un projet de cession, projet de cession dans lequel certaines informations doivent être données.

Tel est l'objet du présent projet, qui doit être déposé au greffe du tribunal de commerce de l'arrondissement du siège social de la société anonyme de droit belge BAM Technics six semaines au moins avant la réalisation de la cession, conformément à l'article 760 § 3 du Code des Sociétés belge et doit être publié dans le Journal officiel du Luxembourg, à savoir le Mémorial, un mois au moins avant la réalisation de la cession conformément aux articles 290 et 308 bis-5 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée).

Le présent projet doit être établi en la forme authentique.

Le conseil d'administration de la société cessionnaire de la branche d'activités cédée a décidé de proposer à l'assemblée générale de faire application de l'article 296 et 308 bis-5 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée) afin de simplifier les formalités et procédures de la cession de branche d'activités envisagée. Il ne sera dès lors pas rédigé de rapport écrit et circonstancié du conseil d'administration de la société cessionnaire de la branche d'activités cédée (visé à l'article 293 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée) ni de rapport d'un expert indépendant (visé à l'article 294 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée) sur le présent projet de cession de branche d'activités.

2. Raison d'être du projet. Le groupe «BAM» (ci-après «le Groupe») est actif dans les métiers du bâtiment et intervient également dans les domaines du génie civil, de l'environnement, du développement durable, de la promotion immobilière et des installations électriques et de chauffage.

Les activités existantes du groupe à Luxembourg sont actuellement exercées via l'établissement stable au Luxembourg de BAM Technics SA et par la succursale au Luxembourg de GALERE SA.

Elles consistent en l'exécution de contrats portant sur la réalisation de chantiers de construction au Luxembourg, dans le cadre notamment de commandes publiques.

Le Conseil d'administration du groupe a décidé de centraliser au sein d'une seule et même structure juridique au Grand-Duché de Luxembourg les activités du Groupe qui y sont présentes. Cette opération permettra une rationalisation des activités existantes au Grand-Duché de Luxembourg via la détention de celles-ci au sein d'une seule et même entité juridique, BIE Luxembourg S.A. (intervenant dans les domaines du génie civil bâtiment et de l'électricité) en vue de donner une meilleure cohérence et une meilleure visibilité au Groupe de ses activités luxembourgeoises.

MENTIONS PREVUES PAR L'ARTICLE 760 DU CODE DES SOCIETES BELGE ET PAR L'ARTICLE 289 DE LA LOI LUXEMBOURGEOISE DU 10 AOÛT 1915 CONCERNANT LES SOCIETES COMMERCIALES (telle qu'elle a été modifiée).

I. Sociétés participant à la cession de branche d'activités.

1. Société cédante.

1.1. Forme

Société anonyme de droit belge.

1.2. Dénomination

BAM Technics

1.3. Siège social

B-4053 Chaudfontaine, rue Joseph Dupont, 73.

1.4. RPM et numéro d'entreprise

RPM liège

Numéro d'entreprise 0403.887.808

1.5. Historique de la société

La société a été constituée sous la dénomination SOCIETE DE TRAVAUX GALERE par acte reçu par Maître Pierre-Charles WATELET, Notaire à Liège, le 15 avril 1967, publié aux Annexes au Moniteur belge du 22 mars suivant sous le numéro 670415-678.5.

Société dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte contenant modification de la dénomination sociale en BAM Technics reçu par Maître Alexandre CAEYMAEX, Notaire à Liège, le 7 mai 2013, publié aux Annexes au Moniteur belge du 27 mai suivant sous le numéro 13079211.

1.6. Représentation

La société est ici représentée, conformément à l'article 21 des statuts par deux administrateurs, à savoir la SPRL JSR Consult, représentée par son représentant permanent, Monsieur S. Rizzo et la SA VPG, représentée par son représentant permanent, Monsieur Vincent PISSART.

1.7. Objet social

La société a pour objet «la conception, l'entreprise et l'exécution, en Belgique et à l'étranger, de tous travaux généralement quelconques se rapportant à la construction et à l'électromécanique et, dans le sens le plus large, à tous les domaines qui s'y rapportent, et ce pour toutes destinations industrielles, publiques et privées.

En particulier, elle peut exécuter tous travaux se rapportant à l'électrification des chemins de fer, l'équipement d'ouvrages d'art, de routes, de bâtiments, d'usines, de stations de pompage et d'épuration, ainsi que tous travaux de construction, de réparation et d'entretien d'installations de production, de transport, de transformation, de répartition et de distribution d'énergie électrique, tels que réseaux aériens et souterrains, à très haute, moyenne et basse tensions pour transports d'énergie et pour traction etc... Elle peut également se charger de réalisations dans le domaine des centrales électriques, de sous-stations, des postes haute, moyenne et basse tension, y compris les tableaux et autres équipements. Elle peut par ailleurs concevoir et exécuter des installations se rapportant au courant faible et à l'informatique. Elle peut également rendre des services, négocier et entreprendre des travaux dans le domaine de la ventilation et la lutte antibruit. Elle peut entreprendre tous travaux de construction ou de montage de bâtiments de quelque nature que ce soit, d'ouvrages d'art, de routes et de chemins de fer, d'installations d'adduction d'eau et de gaz de toutes canalisations en surface et en sous-sol y compris les forages et les percements, etc... Elle peut également exécuter tous marchés se rapportant à tous travaux hydrauliques, de dragage, de battage, de terrassement, d'enlèvement des épaves, d'assèchements, de traitements de boues et d'eau et d'installation d'épuration, etc...

Cette énumération étant énonciative et non limitative; en règle générale, la société peut exercer toutes les activités visées par la législation et la réglementation relatives à l'enregistrement ou à l'agrération des entrepreneurs.

La société peut également entreprendre la fabrication, acquérir, aliéner, exploiter et négocier toute matière première, tout produit, tout matériel d'entrepreneur et tout outillage se rapportant à l'objet cité. Elle peut également prendre et exploiter tout brevet ou licences de brevets relatifs à de tels appareils, accessoires et matériaux.

La société peut s'approprier, donner ou prendre en location, fabriquer, aliéner, ou échanger tous biens meubles ou immeubles, d'exploitation ou d'équipement et d'une manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la sous-entreprise en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et la propriété industrielle ou commerciale y relatifs. La société peut également exercer toute activité relative au transport rémunéré ou non de choses par route, chemin de fer ou bateau, pour compte propre ou pour compte de tiers.

Elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec l'objet social de la société. La société peut pourvoir à l'administration, à la supervision et au contrôle de toutes sociétés liées ou avec lesquelles il existe un quelconque lien de participation et consentir tous prêts à celles-ci, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit. Elle peut prendre intérêt par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer en Belgique ou à l'étranger, dont l'objet serait identique, analogue ou connexe au sien ou de nature à favoriser le développement de son objet social. La présente liste est énonciative et non limitative.

L'objet social peut être étendu ou restreint par voie de modification aux statuts et dans les conditions requises par l'article 559 du code des sociétés.»

1.8. Capital et nombre d'actions

La société anonyme de droit belge BAM Technics a un capital de 4.500.000 euros, représenté par 10.509 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Société bénéficiaire de l'apport.

2.1. Forme

Société anonyme de droit luxembourgeois.

2.2. Dénomination

B.I.E. LUX

Il sera proposé à l'assemblée générale de la société cessionnaire de remplacer la dénomination actuelle de la société par la dénomination «BAM LUX»

2.3. Siège social

L-5863 Hesperange, 14, Allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

Il sera proposé à l'assemblée générale de la société cessionnaire de déplacer le siège social de l'adresse actuelle à l'adresse suivante: L-1466 Luxembourg, 8, me Jean Engling.

2.4. Registre de Commerce et des Sociétés.

Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg B0099118.

2.5. Historique de la société

La société a été constituée sous la dénomination R.C.I.E. S.A. par acte reçu par Maître Martien DECKER, Notaire à Wiltz, le 24 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, du 8 septembre suivant, numéro Mémorial 674, pages 32350 à 32352.

Société dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte contenant modification de la dénomination sociale en B.I.E. LUX reçu par Maître Jean SECKLER, Notaire à Junglinster le 6 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, du 12 décembre suivant, numéro Mémorial 2316, pages 111143 à 111145.

2.6. Représentation

La société est ici représentée, conformément à l'article 8 des statuts, par ses administrateurs, à savoir Monsieur Salvatore RIZZO, Monsieur José CARABIN et Monsieur Jean-Marc BASTIN.

2.7. Objet social

La société a pour objet «l'entreprise générale d'électricité civile et industrielle; les études, conseil et consultance en cette matière; l'achat, la vente, ainsi que l'import et export de matériel électrique et électronique.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous les brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra faire tous les investissements et transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour atteindre ou développer son objet social, y compris toutes opérations commerciales permises aux sociétés luxembourgeoises en vertu de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.»

Suite à la cession de la branche d'activités de la société anonyme de droit belge BAM Technics, représentative de l'ensemble des actifs et passifs nécessaires à la réalisation du chantier du Tunnel du GROUFT au Grand-Duché de Luxembourg, l'objet social de la société cessionnaire devra être étendu de façon à y inclure les activités transférées. En conséquence, il sera proposé à l'assemblée générale de la société cessionnaire de remplacer le texte actuel de l'article 4 des statuts par le texte suivant:

«La société a pour objet la conception, l'entreprise et l'exécution, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, de tous travaux généralement quelconques se rapportant à la construction et, dans le sens le plus large, à tous les domaines qui s'y rapportent, et ce quel que soit le type de marché (entreprise, promotion, concession, exploitation etc.), de client (public ou privé) ou d'ouvrage (industriel, bâtiments, bureaux, résidentiels, génie civil, infrastructure, aménagements, restauration, réparations, etc.).

Elle peut en particulier se charger de toutes entreprises de curage ou dragage, de travaux hydrauliques, de travaux routiers, de travaux de démolition, de travaux de bâtiments ou de génie civil, de travaux de réparation, rénovation ou

restauration d'ouvrages existants, de travaux de pose de câbles, conduites, égouts ou canalisation, de travaux de voie ferrée, de constructions métalliques, de travaux de terrassements ou d'aménagement des sols, d'équipements ou installations mécaniques, hydromécaniques, électriques ou électroniques, de transport dans les bâtiments, de travaux de traitement des eaux, des déchets, des sols pollués ou des friches industrielles; cette énonciation étant énonciative et non limitative.

La société peut également entreprendre la fabrication, acquérir, aliéner, exploiter et négocier toute matière première, tout produit, tout matériel d'entrepreneur et tout outillage se rapportant à l'objet cité. Elle peut également prendre et exploiter tous brevets et licences de brevets relatifs à de tels appareils, accessoires et matériaux.

La société peut s'approprier, donner ou prendre en location, fabriquer, aliéner, ou échanger tous biens meubles ou immeubles, d'exploitation ou d'équipement et d'une manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la sous-entreprise en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et la propriété industrielle ou commerciale y relatifs.

La société peut également exercer toute activité relative au transport rémunéré ou non de choses par route, chemin de fer ou bateau, pour compte propre ou pour compte de tiers.

Elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec l'objet social de la société. La société peut pourvoir à l'administration, à la supervision et au contrôle de toutes sociétés liées ou avec lesquelles il existe un quelconque lien de participation et consentir tous prêts à celles-ci, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit. Elle peut prendre intérêt par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer en Belgique ou à l'étranger, avec ou sans personnalité juridique et dont l'objet serait identique, analogue ou connexe au sien ou de nature à favoriser le développement de son objet social.

La présente liste est énonciative et non limitative.»

2.8. Capital et nombre d'actions

La société anonyme de droit luxembourgeois B.I.E. LUX a un capital de 158.790 euros, représenté par 402 actions d'une valeur nominale de 395 euros chacune.

II. Prix à payer en rémunération de la cession de branche d'activités

La description et la répartition des actifs et passifs de la société cédante restant dans le patrimoine de la société cédante et de ceux à transférer à la société cessionnaire de la branche d'activités cédée figurent à l'annexe 1 au présent projet de cession.

Suite à la cession à la société anonyme de droit luxembourgeois B.I.E. LUX d'une branche d'activités de la société anonyme de droit belge BAM Technics, à savoir la branche d'activités représentative de l'ensemble des actifs et passifs nécessaires à la réalisation d'un chantier de construction au Grand-Duché de Luxembourg dont la société de droit belge BAM WALLONIE est associé momentané via son établissement stable luxembourgeois, à savoir le chantier du Tunnel du GROUFT, la société cessionnaire sera redevable envers la société cédante d'un prix de €2.712.952,75.

Ce prix a été fixé sur base de l'évaluation des éléments cédés sur base de leur valeur nette comptable, telle qu'elle ressort du projet de comptes annuels de la société cédante au 31/12/2012.

III. Modalités de paiement du prix de vente

Le prix de vente sera payable de la façon suivante:

Par paiement du prix ou par inscription de celui-ci en compte courant ouvert au nom de la sa BIE Lux.

IV. Date à partir de laquelle les opérations de la société cédante, Relatives à la branche d'activité transférée, sont considérées au point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société cessionnaire de la branche d'activités cédée.

Toutes les opérations accomplies en partie par la société cédante et se rapportant aux éléments actifs et passifs transférés dans la société cessionnaire de la branche d'activités cédée, sont considérées au point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société cessionnaire de la branche d'activités cédée à partir du premier janvier 2013.

V. Droits spéciaux à attribuer aux actionnaires de la société cédante qui ont des droits spéciaux ainsi qu'aux porteurs de titres autres que les actions ou mesures proposées à leur égard

Il n'y a pas d'actions dans la société cédante donnant des droits spéciaux à des actionnaires, ni de titres autres que des parts sociales représentatives du capital.

Par conséquent, il n'y a pas de droits spéciaux à attribuer par la société cessionnaire de la branche d'activités cédée aux actionnaires de la société cédante, ni de mesures à proposer à leur égard.

VI. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés participant à la cession.

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion ni aux commissaires aux comptes des sociétés participant à la cession.

VII. Description et Répartition des éléments du patrimoine actif et passif de la société cédante restant dans le patrimoine de la société cédante et de ceux à transférer à la société cessionnaire de la branche d'activités cédée.

La description et la répartition des actifs et passifs de la société cédante restant dans le patrimoine de la société cédante et de ceux à transférer à la société cessionnaire de la branche d'activités cédée figurent à l'annexe 1 au présent projet de cession.

Dans le cas où un élément du patrimoine, actif ou passif, ne serait pas attribué expressément dans l'annexe ci-jointe, et que l'interprétation du présent projet de cession ne permettrait pas de décider de la répartition de cet élément, celui-ci serait attribué ou supporté par la société cessionnaire de la branche d'activités cédée.

VII. Déclarations finales

Les conditions légales sont réunies pour placer l'opération de cession de branche d'activités dans le champ d'application des articles 211 du Code des impôts sur les revenus (neutralité fiscale), 11 et 18 § 3 du Code de la TVA (régime de continuité).

Toutes les informations échangées entre les diverses sociétés dans le cadre de ce projet de cession de branche d'activité sont confidentielles.

Ce caractère confidentiel doit être respecté. Au cas où cette cession ne serait pas réalisée, toutes ces données devraient être restituées aux sociétés concernées, de façon à ce que chaque société récupère les originaux de tout ce qui la concerne.

Au cas où ce projet de cession ne serait pas approuvé, tous les frais relatifs à la mise sur pied de cette opération seront supportés par les deux sociétés participant à la cession, par parts égales.

En cas d'approbation de l'opération, tous les frais non provisionnés dans l'une ou l'autre des sociétés, seront pris en charge par la société cessionnaire de la branche d'activités cédée.

La signature du présent projet fera l'objet d'un constat établi en la forme authentique par Maître Delosch, Notaire à Diekirch avant la fin du mois de juin 2013 et sera déposé au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg. Ce dépôt devra avoir lieu six semaines au moins avant la réalisation de la cession.

Le présent document contient douze (12) pages et 2 pages d'annexé.

Ainsi fait et signé à Hesperange, au siège social de la société cessionnaire, le 21 juin 2013, en deux exemplaires.

Pour la société cessionnaire

Salvatore RIZZO / José CARABIN / Jea-Marc BASTIN

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013086269/270.

(130107496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

B.I.E. Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 99.118.

Projet d'apport d'une branche d'activités par la société anonyme de droit belge GALERE

à la société anonyme de droit luxembourgeois B.I.E LUX

1. Cadre juridique. Conformément aux articles 759 et suivants du Code des Sociétés belge et aux articles 289 et 308 bis-5 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée), nous avons l'honneur de présenter ci-après le projet d'apport à la société anonyme de droit luxembourgeois B.I.E. LUX de la branche d'activités de la société anonyme de droit belge GALERE, représentative de l'ensemble des actifs et passifs nécessaires à la réalisation de 4 (quatre) chantiers de construction au Grand-Duché de Luxembourg dont la société de droit belge GALERE est associé momentanément via ses établissements stables luxembourgeois, à savoir les chantiers du tunnel de Stafelter, de Bowstring Alsace au centre-ville de Luxembourg, du viaduc de Pulvermühle, du viaduc de Junglinster.

Par l'opération envisagée, la société apporteuse transférera à la société bénéficiaire une partie de son patrimoine, activement et passivement, laquelle partie constitue une branche d'activités autonome dans la mesure où celle-ci représente la totalité des actifs et passifs de chaque chantier, moyennant l'attribution à la société apporteuse de nouvelles actions de la société bénéficiaire de l'apport.

Cette opération est un apport de branche d'activités au sens des articles 679 et 680 du Code des Sociétés belge et de l'article 308 bis-3 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée).

La partie de patrimoine transférée, constituant une branche d'activité, l'opération est

- sur le plan de la législation fiscale belge: exonérée de TVA en application de l'article 11 du Code TVA belge et de droits d'enregistrement en application de l'article 117 du Code des droits d'enregistrement belge. En outre, la cession de branche d'activité est réalisée sous le couvert de l'article 46 C.I.R belge.

- sur le plan de la législation fiscale luxembourgeoise: Bureau de Recette Ettelbruck, Place Marie-Thérèse, 10 boîte postale 197 à L-9002 ETTTELBRUCK.

La société apporteuse et la société bénéficiaire de l'apport ont expressément décidé de soumettre cet apport de branche d'activités au régime organisé par les articles 760 à 762 et 764 à 767 du Code des Sociétés belge et aux dispositions des articles 285 à 308, hormis l'article 303 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée).

Dès lors, l'apport de branche d'activités entraînera les effets visés à l'article 763 du Code des Sociétés belge et de l'article 308 bis-3 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée), à savoir le transfert de plein droit à la société bénéficiaire de l'apport des actifs et des passifs qui s'y rattachent.

La société apporteuse a expressément obtenu l'accord quant au présent apport des autres associés des associations momentanées des chantiers du tunnel de Stafelter, de Bowstring Alsace au centre-ville de Luxembourg, du viaduc de Pulvermühle, du viaduc de Junglinster.

En vertu de l'article 760 du Code des Sociétés belge et des articles 289 et 308 bis-3 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée), les organes de gestion de la société apporteuse et de la société bénéficiaire de l'apport, établissent un projet d'apport, projet d'apport dans lequel certaines informations doivent être données.

Tel est l'objet du présent projet, qui doit être déposé au greffe du tribunal de commerce de l'arrondissement du siège social de la société anonyme de droit belge GALERE six semaines au moins avant la réalisation de l'apport, conformément à l'article 760 § 3 du Code des Sociétés belge et doit être publié dans le Journal officiel du Luxembourg, à savoir le Mémorial, un mois au moins avant la réalisation de l'apport conformément aux articles 290 et 308 bis-3 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée).

Le conseil d'administration de la société bénéficiaire de l'apport a décidé de proposer à l'assemblée générale de faire application de l'article 296 et 308 bis-3 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée) afin de simplifier les formalités et procédures de l'apport de branche d'activités envisagé. Il ne sera dès lors pas rédigé de rapport écrit et circonstancié du conseil d'administration de la société bénéficiaire de l'apport (visé à l'article 293 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée) ni de rapport d'un expert indépendant (visé à l'article 294 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée) sur le présent projet d'apport de branche d'activités.

2. Raison d'être du projet. Le groupe «BAM» (ci-après «le Groupe») est actif dans les métiers du bâtiment et intervient également dans les domaines du génie civil, de l'environnement, du développement durable, de la promotion immobilière et des installations électriques et de chauffage.

Les activités existantes du groupe à Luxembourg sont actuellement exercées via l'établissement stable au Luxembourg de BAM Wallonie SA et par la succursale au Luxembourg de GALERE SA.

Elles consistent en l'exécution de contrats portant sur la réalisation de chantiers de construction au Luxembourg, dans le cadre notamment de commandes publiques.

Le Conseil d'administration du groupe a décidé de centraliser au sein d'une seule et même structure juridique au Grand-Duché de Luxembourg les activités du Groupe qui y sont présentes. Cette opération permettra une rationalisation des activités existantes au Grand-Duché de Luxembourg via la détention de celles-ci au sein d'une seule et même entité juridique, BIE Luxembourg SA. (intervenant dans les domaines du génie civil bâtiment et de l'électricité) en vue de donner une meilleure cohérence et une meilleure visibilité au Groupe de ses activités luxembourgeoises.

MENTIONS PREVUES PAR L'ARTICLE 760 DU CODE DES SOCIETES BELGE ET PAR L'ARTICLE 289 DE LA LOI LUXEMBOURGEOISE DU 10 AOÛT 1915 CONCERNANT LES SOCIETES COMMERCIALES (telle qu'elle a été modifiée).

I. Sociétés participant à l'apport de branche d'activités.

1. Société apporteuse.

1.1. Forme

Société anonyme de droit belge.

1.2. Dénomination

GALERE

1.3. Siège social

B-4053 Chaudfontaine, rue Joseph Dupont, 73.

1.4. RPM et numéro d'entreprise

RPM Liège

Numéro d'entreprise 0424.078.555

1.5. Historique de la société

La société a été constituée sous la dénomination SOCIETE DE TRAVAUX GALERE par acte reçu par Maître Pierre-Charles WATELET, Notaire à Liège (décédé, dont la succession est assurée par Me Martens de Noordhout, sis Bld Piercot, 17 à B-4000 Liège), le 15 avril 1967, publié aux Annexes au Moniteur belge du 22 mars suivant sous le numéro 670415-678.5.

Société dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte contenant modification de la dénomination sociale en GALERE reçu par Maître Eric DORMAL, Notaire associé de la SPRL à objet civil DELIEGE, DORMAL & GOVERS - Notaires associés, dont le siège est à Liège (Chênée), rue Neuve, 6, le 30 mars 2007, publié aux Annexes au Moniteur belge du 03 mai suivant sous le numéro 07064684.

1.6. Représentation

La société est ici représentée, conformément à l'article 18 des statuts par deux administrateurs, à savoir la SPRL PAUL DANAUX, représentée par son représentant permanent, Monsieur Paul DANAUX et la SA VPG, représentée par son représentant permanent, Monsieur Vincent PISSART.

1.7. Objet social

La société a pour objet «la conception, l'entreprise et l'exécution, en Belgique et à l'étranger, de tous travaux généralement quelconques se rapportant à la construction - tels que définis notamment dans la loi du 6 avril 1950 sur l'exécution des travaux de construction, dans la loi du 20 mars 1991 organisant l'agrément des entrepreneurs de travaux et ses arrêtés d'exécution, ou dans la réglementation de l'enregistrement des entrepreneurs - et, dans le sens le plus large, à tous les domaines qui s'y rapportent, et ce quel que soit le type de marché (entreprise, promotion, concession, exploitation etc.), de client (public ou privé) ou d'ouvrage (industriel, bâtiments, bureaux, résidentiels, génie civil, infrastructure, aménagements, restauration, réparations, etc.). Elle peut en particulier se charger de toutes entreprises de curage ou dragage, de travaux hydrauliques, de travaux routiers, de travaux de démolition, de travaux de bâtiments ou de génie civil, de travaux de réparation, rénovation ou restauration d'ouvrages existants, de travaux de pose de câbles, conduites, égouts ou canalisation, de travaux de voie ferrée, de constructions métalliques, de travaux de terrassements ou d'aménagement des sols, d'équipements ou installations mécaniques, hydromécaniques, électriques ou électroniques, de transport dans les bâtiments, de travaux de traitement des eaux, des déchets, des sols pollués ou des friches industrielles; cette énonciation étant énonciative et non limitative.

La société peut également entreprendre la fabrication, acquérir, aliéner, exploiter et négocier toute matière première, tout produit, tout matériel d'entrepreneur et tout outillage se rapportant à l'objet cité. Elle peut également prendre et exploiter tous brevets et licences de brevets relatifs à de tels appareils, accessoires et matériaux.

La société peut s'approprier, donner ou prendre en location, fabriquer, aliéner, ou échanger tous biens meubles ou immeubles, d'exploitation ou d'équipement et d'une manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la sous-entreprise en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et la propriété industrielle ou commerciale y relatifs.

La société peut également exercer toute activité relative au transport rémunéré ou non de choses par route, chemin de fer ou bateau, pour compte propre ou pour compte de tiers.

Elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec l'objet social de la société. La société peut pourvoir à l'administration, à la supervision et au contrôle de toutes sociétés liées ou avec lesquelles il existe un quelconque lien de participation et consentir tous prêts à celles-ci, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit. Elle peut prendre intérêt par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer en Belgique ou à l'étranger, avec ou sans personnalité juridique et dont l'objet serait identique, analogue ou connexe au sien ou de nature à favoriser le développement de son objet social.

La présente liste est énonciative et non limitative.

L'objet social peut être étendu ou restreint par voie de modification aux statuts et dans les conditions requises par l'article 559 du code des sociétés.»

1.8. Capital et nombre d'actions

La société anonyme de droit belge GALERE a un capital de 15.872.804 euros, représenté par 497.237 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Société bénéficiaire de l'apport.

2.1. Forme

Société anonyme de droit luxembourgeois.

2.2. Dénomination

B.I.E. LUX

Il sera proposé à l'assemblée générale de la société cessionnaire de remplacer la dénomination actuelle de la société par la dénomination «BAM LUX»

2.3. Siège social

L-5863 Hesperange, 14, Allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

Il sera proposé à l'assemblée générale de la société cessionnaire de déplacer le siège social de l'adresse actuelle à l'adresse suivante: L-1466 Luxembourg, 8, me Jean Engling.

2.4. Registre de Commerce et des Sociétés.

Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg B0099118.

2.5. Historique de la société

La société a été constituée sous la dénomination R.C.I.E. S.A. par acte reçu par Maître Martien DECKER, Notaire à Wiltz, le 24 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, du 8 septembre suivant, numéro Mémorial 674, pages 32350 à 32352.

Société dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte contenant modification de la dénomination sociale en B.I.E. LUX reçu par Maître Jean SECKLER, Notaire à Junglinster le 6 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, du 12 décembre suivant, numéro Mémorial 2316, pages 111143 à 111145.

2.6. Représentation

La société est ici représentée, conformément à l'article 8 des statuts, par ses administrateurs, à savoir Monsieur Salvatore RIZZO, Monsieur José CARABIN et Monsieur Jean-Marc BASTIN.

2.7. Objet social

La société a pour objet «l'entreprise générale d'électricité civile et industrielle; les études, conseil et consultance en cette matière; l'achat, la vente, ainsi que l'import et export de matériel électrique et électronique.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous les brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra faire tous les investissements et transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour atteindre ou développer son objet social, y compris toutes opérations commerciales permises aux sociétés luxembourgeoises en vertu de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée,

La société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.»

Suite à l'apport de la branche d'activités de la société anonyme de droit belge GALERE de cinq chantiers de construction au Grand-Duché de Luxembourg dont la société de droit belge GALERE est associée momentanément via ses établissements stables luxembourgeois, à savoir les chantiers du tunnel de Stafelter, de Bowstring Alsace au centre ville de Luxembourg, du viaduc de Pulvermühle, du viaduc de Junglinster et d'un bâtiment au centre ville de Luxembourg, l'objet social de la société bénéficiaire de l'apport devra être étendu de façon à y inclure les activités transférées. En conséquence, il sera proposé à l'assemblée générale de la société bénéficiaire de l'apport de remplacer le texte actuel de l'article 4 des statuts par le texte suivant:

«La société a pour objet la conception, l'entreprise et l'exécution, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, de tous travaux généralement quelconques se rapportant à la construction et, dans le sens le plus large, à tous les domaines qui s'y rapportent, et ce quel que soit le type de marché (entreprise, promotion, concession, exploitation etc.), de client (public ou privé) ou d'ouvrage (industriel, bâtiments, bureaux, résidentiels, génie civil, infrastructure, aménagements, restauration, réparations, etc.).

Elle peut en particulier se charger de toutes entreprises de curage ou dragage, de travaux hydrauliques, de travaux routiers, de travaux de démolition, de travaux de bâtiments ou de génie civil, de travaux de réparation, rénovation ou restauration d'ouvrages existants, de travaux de pose de câbles, conduites, égouts ou canalisation, de travaux de voie ferrée, de constructions métalliques, de travaux de terrassements ou d'aménagement des sols, d'équipements ou installations mécaniques, hydromécaniques, électriques ou électroniques, de transport dans les bâtiments, de travaux de traitement des eaux, des déchets, des sols pollués ou des friches industrielles; cette énonciation étant énonciative et non limitative.

La société peut également entreprendre la fabrication, acquérir, aliéner, exploiter et négocier toute matière première, tout produit, tout matériel d'entrepreneur et tout outillage se rapportant à l'objet cité. Elle peut également prendre et exploiter tous brevets et licences de brevets relatifs à de tels appareils, accessoires et matériaux.

La société peut s'approprier, donner ou prendre en location, fabriquer, aliéner, ou échanger tous biens meubles ou immeubles, d'exploitation ou d'équipement et d'une manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la sous-entreprise en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et la propriété industrielle ou commerciale y relatifs.

La société peut également exercer toute activité relative au transport rémunéré ou non de choses par route, chemin de fer ou bateau, pour compte propre ou pour compte de tiers.

Elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec l'objet social de la société. La société peut pourvoir à l'administration, à la supervision et au contrôle de toutes sociétés liées ou avec lesquelles il existe un quelconque lien de participation et consentir tous prêts à celles-ci, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit. Elle peut prendre intérêt par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer en Belgique ou à l'étranger, avec ou sans personnalité juridique et dont l'objet serait identique, analogue ou connexe au sien ou de nature à favoriser le développement de son objet social. La présente liste est énonciative et non limitative.»

2.8. Capital et nombre d'actions

La société anonyme de droit luxembourgeois B.I.E. LUX a un capital de 158.790 euros, représenté par 402 actions d'une valeur nominale de 395 euros chacune.

II. Actions émises en rémunération de l'apport de branche d'activités

La description et la répartition des actifs et passifs de la société apporteuse transférés à la société bénéficiaire de l'apport figurent à l'annexe 1 au présent projet d'apport.

Suite à l'apport à la société anonyme de droit luxembourgeois B.I.E. LUX d'une branche d'activités de la société anonyme de droit belge GALERE, à savoir la branche d'activités représentative de l'ensemble des actifs et passifs nécessaires à la réalisation de 4 (quatre) chantiers de construction au Grand-Duché de Luxembourg dont la société de droit belge GALERE est associée momentanément via ses établissements stables luxembourgeois, à savoir les chantiers du tunnel de Stafelter, de Bowstring Alsace au centre ville de Luxembourg, du viaduc de Pulvermühle, du viaduc de Junglinster, le capital de la société bénéficiaire de l'apport sera augmenté à concurrence de 2.152.750 euros pour le porter de 158.790 euros à 2.311.540 euros, moyennant la création de 5.450 nouvelles actions d'une valeur nominale de 395 euros chacune qui seront attribuées à la société apporteuse.

Les 5.450 nouvelles actions de la société bénéficiaire de l'apport créées suite à l'apport de la branche d'activités susmentionnée et attribuée à la société apporteuse donneront le même droit de participer aux bénéfices que les actions de la société bénéficiaire de l'apport existantes avant l'apport de la branche d'activités et ce à compter du 01/01/2013.

Cet apport a été évalué sur base de la valeur nette comptable des éléments apportés, telle qu'elle ressort du projet de comptes annuels de la société apporteuse au 31/12/2012.

III. Modalités de remise des actions

Au plus tard dans le mois de la décision d'apport de branche d'activités et de l'augmentation de capital subséquente de la société bénéficiaire de l'apport, il sera procédé par le conseil d'administration de la société bénéficiaire de l'apport, à l'inscription au registre des actions nominatives de la société bénéficiaire de l'apport, des actions émises à l'occasion de l'apport de branche d'activités, sous le contrôle du conseil d'administration de la société apporteuse.

IV. Date à partir de laquelle les nouvelles actions attribuées par la société bénéficiaire de l'apport donneront le droit de participer aux bénéfices

Les 5.450 nouvelles actions attribuées par la société bénéficiaire de l'apport donneront le droit de participer aux bénéfices de cette société à partir du premier janvier 2013.

V. Date à partir de laquelle les opérations de la société apporteuse, Relatives à la branche d'activité transférée, sont considérées au point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société bénéficiaire de l'apport.

Toutes les opérations accomplies en partie par la société apporteuse et se rapportant aux éléments actifs et passifs transférés dans la société bénéficiaire de l'apport, sont considérées au point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société bénéficiaire de l'apport à partir du premier janvier 2013.

VI. Droits spéciaux à attribuer aux actionnaires de la société apporteuse qui ont des droits spéciaux ainsi qu'aux porteurs de titres autres que les actions ou mesures proposées à leur égard

Il n'y a pas d'actions dans la société apporteuse donnant des droits spéciaux à des actionnaires, ni de titres autres que des parts sociales représentatives du capital.

Par conséquent, il n'y a pas de droits spéciaux à attribuer par la société bénéficiaire de l'apport aux actionnaires de la société apporteuse, ni de mesures à proposer à leur égard.

VII. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés participant à l'apport.

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion ni aux commissaires aux comptes des sociétés participant à l'apport.

VIII. Description et Répartition des éléments du patrimoine actif et passif de la société apporteuse restant dans le patrimoine de la société apporteuse et de ceux à transférer à la société bénéficiaire de l'apport.

La description et la répartition des actifs et passifs de la société apporteuse restant dans le patrimoine de la société apporteuse et de ceux à transférer à la société bénéficiaire de l'apport figurent à l'annexe 1 au présent projet d'apport.

Dans le cas où un élément du patrimoine, actif ou passif, ne serait pas attribué expressément dans l'annexe ci-jointe, et que l'interprétation du présent projet d'apport ne permettrait pas de décider de la répartition de cet élément, celui-ci serait attribué ou supporté par la société bénéficiaire de l'apport.

IX. Déclarations finales

Les conditions légales sont réunies pour placer l'opération d'apport de branche d'activités dans le champs d'application des articles 211 du Code des impôts sur les revenus (neutralité fiscale), 11 et 18 § 3 du Code de la TVA (régime de continuité) et 117, § 2 et 120, § 3 du code des droits d'enregistrement (exonération des droits d'apport).

Toutes les informations échangées entre les diverses sociétés dans le cadre de ce projet d'apport de branche d'activités sont confidentielles.

Ce caractère confidentiel doit être respecté. Au cas où cet apport ne serait pas réalisé, toutes ces données devraient être restituées aux sociétés concernées, de façon à ce que chaque société récupère les originaux de tout ce qui la concerne.

Au cas où ce projet d'apport ne serait pas approuvé, tous les frais relatifs à la mise sur pied de cette opération seront supportés par les deux sociétés participant à l'apport, par parts égales.

En cas d'approbation de l'opération, tous les frais non provisionnés dans l'une ou l'autre des sociétés, seront pris en charge par la société bénéficiaire de l'apport.

Le présent projet sera déposé au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg par les soins des signataires du présent projet. Ce dépôt devra avoir lieu six semaines au moins avant la réalisation de l'apport.

Le présent document contient douze (12) pages et deux (2) pages d'annexé.

Ainsi fait et signé à Hesperange, au siège social de la société bénéficiaire de l'apport, le 21 juin 2013, en deux exemplaires.

Pour la société bénéficiaire de l'apport

Salvatore RIZZO / José CARABIN / Jean-Marc BASTIN

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013086270/277.

(130107497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

TEE Network SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 178.220.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und dreizehn, den fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

LEENA, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler, gegründet am 25. Juni 2013, noch nicht im Handelsregister von Luxemburg eingetragen,

hier vertreten durch Frau Peggy Simon, beruflich ansässig in Echternach, 9, Rabatt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 25. Juni 2013.

Welche Vollmacht "ne varietur" von der Bevollmächtigten und dem Notar unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben hinterlegt zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchte, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Unter der Bezeichnung "TEE Network SA" wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft sind jedwede Dienstleistungen im Bereich ICT (Information and Communications Technology) sowie alle damit verbundenen kommerziellen Handlungen.

Ausserdem sind Zweck der Gesellschaft alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften und Unternehmen, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt DREIHUNDERT TAUSEND EURO (€ 300.000.-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je DREIHUNDERT EURO (€ 300.-).

Die Aktien sind ausschließlich Namensaktien.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Der Verwaltungsrat hat alleinige Befugnis die Aktienübertragungen im Aktienregister einzutragen. Er hat das Recht die Eintragungen der Aktienübertragungen abzulehnen die gegen gesetzliche oder vertragliche Bestimmungen verstossen.

Die Aktien sind nicht frei übertragbar. Die Aktionäre haben ein Vorkaufsrecht.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf einen herabgesetzt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Art. 10. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in allen Fällen wie folgt vertreten:

- durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder
- im Falle eines alleinigen Verwalters, durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Verwalters, oder
- durch die gemeinsamen Unterschriften der Personen oder die alleinige Unterschrift der Person welchen/welcher solche Zeichnungsbefugnisse durch den Verwaltungsrat oder durch den alleinigen Verwalter erteilt wurden.

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Geschäftsjahr- Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.

Art. 13. Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von den gesetzlichen Erfordernissen können abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Die rechtmäßige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuhießen.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind.

Art. 15. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat nach Maßgabe des Gesetzes (insb. Des Artikels 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften) ausgeschüttet werden.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am dritten Mittwoch des Monats Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2013.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2014.
- 3) Der erste Delegierte des Verwaltungsrates kann durch die erste ausserordentliche Generalversammlung, welche auf die Gründung folgt, ernannt werden.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, wurden alle eintausend (1.000) Aktien durch die alleinige Gesellschafterin LEENA GmbH, vorgenannt, gezeichnet

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von DREIHUNDERT TAUSEND EURO (€ 300.000.-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, daß die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend fünfhundert (1.500,-) Euro.

Beschlüsse der Alleinigen Gesellschafterin

Alsdann hat die vorgenannte Komparentin, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Lee PROVOST, geboren in Maine (USA), am 29. August 1978, wohnhaft in D-54662 Beilingen, Buchweg 6, welcher zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt wird;
 - b) Frau Nadine PROVOST, geb. Adams, geboren in Bitburg (D), am 28. Juni 1981, wohnhaft in D-54662 Beilingen, Buchweg 6;

c) Herr Ferdinand STEFFEN, geboren in Bitburg (D), am 7. April 1957, wohnhaft in L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.

3) Zum Delegierten des Verwaltungsrates wurde ernannt:

Herr Lee PROVOST, vorgenannt.

4) Zum Kommissar wird ernannt:

Backoffice S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-3394 Roeser, 49, Grand-Rue, eingetragen im Handelsregister von Luxembourg, unter Nummer B 162955.

5) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Delegierten des Verwaltungsrates und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2018.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag der Komparentin, dass diese Gründungsurkunde in Deutsch verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung; auf Antrag der Komparentin und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die deutsche Fassung massgebend.

Worauhin diese notarielle Urkunde in Echternach an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Mandanten vorgelesen worden war, wurde sie vom Mandanten und dem Notar unterzeichnet.

Folgt die Englische Fassung des Vorstehenden Textes:

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of June.

Before us, Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LEENA, a limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), having its registered office in L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler, incorporated on the 25th of June 2013, not yet registered with the company register of Luxembourg,

hereby represented by Mrs Peggy Simon, professionally residing in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal on the 25th of June 2013.

Said proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company governed by the relevant law and the present articles.

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of "TEE Network SA".

Art. 2. The registered office is established in the municipality of Grevenmacher.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes of the Company are all kind of services in the field of ICT (Information and Communications Technology) and all related commercial activities.

Furthermore the purposes of the Company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any Luxembourg or foreign companies and enterprises in whatsoever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal provisions.

The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, which are in direct or indirect relation with its object or which may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed at THREE HUNDRED THOUSAND EURO (€ 300,000.-), represented by one thousand (1,000) shares with a par value of THREE HUNDRED EURO (€ 300.-).

The shares are exclusively in registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The board of directors has sole authority to register the transfer of shares in the share register. It has the right to refuse the entries of the share transfers which violate legal or contractual provisions.

The shares are not freely transferable. The shareholders have a preemption right.

Administration - Supervision

Art. 6. In case of several shareholders, the corporation shall be managed by a Board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

In case of a sole shareholder the number of directors may be reduced to one.

Art. 7. The board of directors or the sole director has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors or the sole director.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by:

- the joint signatures of any two members of the Board or
- in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or
- the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

In case of one sole shareholder, this one is vested with all the powers that are granted to the general meeting by law.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is subject to the provisions of the law (especially Art 72-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies) authorised to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 3rd Wednesday of May at 11.00 o'clock.

Art. 17. The Law of August 10th 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

- 1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2013.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2014.
- 3) The first managing director may be elected by the general meeting following immediately the articles of incorporation.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the one thousand (1,000) shares have been subscribed by the sole shareholder LEENA GmbH.

All the one thousand (1,000) shares have been fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of THREE HUNDRED THOUSAND EURO (€ 300,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand five hundred Euros (1.500.- €).

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr Lee PROVOST, born in in Maine (USA), on the 29th of August 1978, residing in in D-54662 Beilingen, Buchweg 6,
who is appointed as chairman of the board:
 - b) Mrs Nadine PROVOST, born Adams, born in Bitburg (D), on the 28th of June 1981, residing in D-54662 Beilingen, Buchweg 6,
 - c) Mr Ferdinand STEFFEN, born in Bitburg (D), on the 7th of April 1957, residing in L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.
- 3) Has been appointed as managing director of the board:
Mr Lee PROVOST, prenamed.
- 4) Has been appointed auditor:
BackOffice S.a r.l., a limited liability company, having its registered office in L-3394 Roeser, 49, Grand-Rue, entered in the company register of Luxembourg, under number B 162955.
- 5) The mandates of the directors, the managing director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2018.
- 6) The registered office is fixed at L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in German, followed by a English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Echternach on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 juin 2013. Relation: ECH/2013/1221. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 27. Juni 2013.

Référence de publication: 2013086048/284.

(130105211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

SEB TrendSystem Renten, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de SEB TrendSystem Renten coordonné a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB Asset Management S.A.

Référence de publication: 2013086000/9.

(130105235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

VSP, Fonds Commun de Placement.

Hiermit werden die Anleger darüber informiert, dass der vorgenannte Fonds mit seinem einzigen Teilfonds VSP - SACHWERTFONDS mit Wirkung zum 21. Juni 2013 liquidiert wurde. Der Liquidationserlös wurde mit Liquidationsabschluss ausgezahlt. Alle Anleger wurden erreicht, es erfolgt keine Zahlung an die Caisse de Consignation. Die Auflösung des Fonds erfolgte ebenfalls zu diesem Datum.

Luxembourg, im Juli 2013.

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Référence de publication: 2013088269/795/9.

Dodol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.345.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 avril 2013 pour statuer sur les comptes au 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Nico HANSEN, Monsieur Alain BARTHOLME et Madame Sophie BATARDY pour une durée de six ans.

Leurs mandats prendront fin en 2019 à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2018.

L'assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à.r.l. pour une durée de six ans.

Son mandat prendra fin en 2019 à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2018.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 avril 2013

Les membres du Conseil d'Administration procèdent à la nomination, avec effet immédiat, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Nico HANSEN, né le 31 mars 1969 à DIFFERDANGE, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

Le mandat du Président du Conseil d'Administration nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Les membres du Conseil d'Administration décident de renouveler le mandat de Madame Thérèse BRASSEUR, déléguée à la gestion journalière sous le titre de Fondé de pouvoir, pour une durée de 6 ans.

Le mandat du fondé de pouvoir prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du fondé de pouvoir.

Référence de publication: 2013063803/28.

(130078507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Bencorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 85.466.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 10 juin 2013 que:

- L'assemblée décide de renouveler les fonctions d'administrateur et Président du conseil d'administration, Monsieur Mohamed BEN EL KEZADRI, né le 17.08.1947 à Alger (Algérie), demeurant Impasse de Boulogne 7, 1082 Tunis (Tunisie).

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013063711/13.

(130078712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Lux 8 Starlight EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 176.064.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 12 Avril 2013 que la société SOF-IX Lux Master Co S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 164 480, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq EUR) chacune à la société Lux 12 Starlight EUR S.à r.l. dont le siège social se situe 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 177 012.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- Lux 12 Starlight EUR S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2013065509/20.

(130080357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Leonard Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 53, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.990.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 16 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

La société à responsabilité limitée LEONARD LUXEMBOURG S.A.R.L., dont le siège social à L-1473 Luxembourg, 53, rue Jean-baptiste Esch, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B29990;

Le même jugement nomme juge-commissaire Madame Martine LEYTEM, premier juge du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigne comme liquidateur Maître Ghizlane AATTI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 6 juin 2013.

Pour extrait conforme

Maître Ghizlane AATTI

Le liquidateur

Référence de publication: 2013065523/21.

(130080820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

LIB Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 51.507.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 15 mai 2013 que:

1. L'Assemblée confirme la résignation de l'ancien administrateur ET Nominees Limited, UK, Business Register 7644655.

2. L'Assemblée confirme la résignation d'IAS Consulting Limited, UK, Business Register 4261567 en tant que «Commissaire aux comptes» de la société.

3. L'Assemblée confirme la nomination de M. Yves Baumann, né le 22 mars 1972 à Zurich, Suisse, ayant son adresse professionnelle à Am Schanzengraben 23, 8002 Zurich, Suisse en tant que nouvel administrateur de la société avec effet rétroactif depuis le 21 décembre 2012.

4. L'Assemblée confirme la nomination de M. Henri Vanherbergen, né le 15 mai 1941, Uccle, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 78 rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique en tant que nouveau «Commissaire aux comptes» de la société.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour LIB HOLDINGS SA

Référence de publication: 2013065527/21.

(130080780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

LPV (CR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.311.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SEGRO Overseas Holdings Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR and registered in England and Wales at Companies House under number 01054564,

here represented by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 26 April 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. "Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of LPV (CR) S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 12.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager.

11. Board meetings.

11.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

11.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 11.5.

11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

11.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

11.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

12. Shareholders' resolutions.

12.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

12.2 Subject as provided in Articles 12.3, 12.4 and 12.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

12.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

12.4 Subject as provided in Article 12.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

12.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

12.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

12.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

12.8

12.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

12.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 12.8.1 and the above provisions of Article 12.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

13. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

14. Distributions on shares.

14.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

14.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 12. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16. Interpretation and Luxembourg law.

16.1 In these Articles:

16.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

16.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

16.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

16.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

SEGRO Overseas Holdings Limited	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euros.

Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Laurence Yolande Raoult ep Giard, born in Neuilly-sur-Seine, France on 31 July 1970 and having her professional address at 20 rue Brunel, 75017 Paris, France;

- Ann Octavia Peters, born in Moreton In The Marsh, England on 25 February 1969 and having her professional address at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR;

- James Vernon Hartley, born in Ipswich, England on 28 August 1978 and having his professional address at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR;

- Julien Albert Jean de Paz, born in Champigny sur Marne, France on 11 May 1978 and having his professional address at 20 rue Brunel, 75017 Paris, France; and

- Cyril Bruno Derkenne, born in 75016-Paris 16^e on 10 May 1973 and having his professional address at 20 rue Brunel, 75017 Paris, France.

2) The Company shall have its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SEGRO Overseas Holdings Limited, une private limited company constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR et immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles auprès de Companies House sous le numéro 01054564,

ici représentée par Flora Gibert, employée résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. "Forme - Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de LPV (CR) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Sièges social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 12.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois-quarts des Parts Sociales détenues par les survivants aient approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts aux Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la signature de tout Gérant.

11. Réunions du Conseil de Gérance.

11.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nomme un président.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

11.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'article 11.5.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

11.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

11.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

11.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

12. Résolutions des associés.

12.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

12.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 12.3, 12.4 et 12.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

12.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

12.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 12.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

12.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

12.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

12.8

12.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

12.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 12.8.1 et des présentes dispositions 12.8.2, que les Associés aient voté ou non.

13. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14. Distribution sur parts sociales.

14.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

14.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

14.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).

15. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 12. Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

16. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

16.1 Dans les présents Statuts:

16.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

16.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

16.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

16.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

SEGRO Overseas Holdings Limited 12,500 Parts Sociales

Total: 12,500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:
 - Mme Laurence Yolande Raoult ép. Giard, née le 31 juillet 1970 à Neuilly-sur-Seine, France et ayant sa résidence professionnelle au 20 rue Brunel, 75017 Paris, France;
 - Mme Ann Octavia Peters, née le 25 février 1969 à Moreton In The Marsh, Grande-Bretagne et ayant sa résidence professionnelle à Cunard House, 15 Regent Street, Londres SW1Y 4LR;
 - M. James Vernon Hartley, né le 28 août 1978 à Ipswich, Grande-Bretagne et ayant sa résidence professionnelle à Cunard House, 15 Regent Street, Londres SW1Y 4LR;
 - M. Julien Albert Jean de Paz, né le 11 mai 1978 à Champigny sur Marne, France et ayant sa résidence professionnelle au 20 rue Brunel, 75017 Paris, France; et
 - M. Cyril Bruno Derkenne, né le 10 mai 1973 à 75016-Paris 16^e et ayant sa résidence professionnelle à 20 rue Brunel, 75017 Paris, France.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2013. Relation: LAC/2013/21817. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013065533/519.

(130080745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

LBB Re Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.710.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dritten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Joëlle BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

hat sich anlässlich der Feststellung einer Kapitalerhöhung Frau Christina Bach, Rechtsanwältin, berufsansässig in L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Verwaltungsrats der „LBB Re Luxembourg S.A.“, eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Sitz in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (die Gesellschaft), eingetragen im Firmen- und Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 138.710, gemäß den Beschlüssen des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 25. April 2013 (die Beschlüsse), eingefunden.

Eine Kopie der ordnungsgemäß unterzeichneten Beschlüsse, bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienene Partei und den amtierenden Notar, der gegenwärtigen Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Notarieller Urkunde aufgenommen am 14. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1343 vom 2. Juni 2008 (die Satzung) und abgeändert am 4.

Dezember 2009 durch Notarieller Beurkundung, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2535 vom 29. Dezember 2009.

Der Erschienene, namens handelnd wie eingangs erwähnt, hat, im Anschluss an die Beschlüsse, sodann den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

1. Der Wortlaut von Artikel 5 der Satzung lautet wie folgt:

" Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Kapital der Gesellschaft ist auf drei Millionen zweihunderttausend Euro (3.200.000 Euro) festgesetzt, eingeteilt in drei Millionen zweihunderttausend (3.200.000) Aktien ohne Nennwert.

Weiteres genehmigtes Kapital wird auf vier Millionen fünfhunderttausend Euro (4.500.000 Euro) festgesetzt, welches in vier Millionen fünfhunderttausend (4.500.000) Aktien eingeteilt ist.

Der Verwaltungsrat ist befugt das aktuelle Aktienkapital bis zur erlaubten Kapitalsumme, von Zeit zu Zeit, ganz oder teilweise, während einer Zeitspanne, welche am fünften Jahrestag des Gründungstages der Gesellschaft endet, zu erhöhen.

Jedes Mal, wenn der Verwaltungsrat eine Kapitalerhöhung innerhalb des genehmigten Kapitals vornimmt, muss Artikel 5 der Satzung entsprechend abgeändert werden und der Verwaltungsrat muss gegebenenfalls die nötigen Schritte einleiten oder eine Person damit beauftragen, die nötigen Schritte einzuleiten, um die Ausführung und Veröffentlichung solcher Änderungen, einschließlich der Eintragung einer solchen Kapitalerhöhung und der daraus folgenden Änderungen der Satzung vor einem Notar, festzulegen.

Das Kapital der Gesellschaft kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden."

2. Der Verwaltungsrat hat, in den Beschlüssen unter anderem, folgendes beschlossen:

(A) das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals, um einen Gesamtbetrag von EUR 200.000 (zweihunderttausend Euro) zu erhöhen, um es von EUR 3.200.000 (drei Millionen zweihunderttausend Euro), eingeteilt in 3.200.000 (drei Millionen zweihunderttausend) gleichwertige Aktien ohne Nennwert auf insgesamt EUR 3.400.000 (drei Millionen vierhunderttausend Euro) zu erhöhen, eingeteilt in 3.400.000 (drei Millionen vierhunderttausend) gleichwertige Aktien ohne Nennwert;

(B) die Neuen Aktien zu erschaffen und 200.000 (zwei hunderttausend) gleichwertige Neue Aktien ohne Nennwert auszugeben, unter Berücksichtigung, dass:

- I. der Alleinige Aktionär die gesamten Neuen Aktien zeichnen wird;
- II. die Kapitalerhöhung durch Bareinzahlung in das Gesellschaftskapital am 29. April 2013 erfolgt;
- III. jedes Verwaltungsratsmitglied dazu ermächtigt ist, die Zeichnung zwecks Ausgabe der Neuen Aktien zu genehmigen und anzunehmen;
- IV. die Kapitalerhöhung durch Erstellung einer notariellen Urkunde bestätigt wird und der Beleg der vollständigen Einzahlung der Kapitalerhöhung sowie der Zeichnung der Neuen Aktien dem amtierenden Notar vorgelegt wird;
- V. nach Ausgabe der Neuen Aktien, die Aktien an der _Gesellschaft wie folgt gehalten werden:

Aktionär	Anzahl gehaltener Aktien
Landesbank Berlin AG	3.400.000

3. In Folge der Kapitalerhöhung der Gesellschaft ist der Wortlaut von Artikel 5 der Satzung wie folgt zu ändern:

" Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Kapital der Gesellschaft ist auf drei Millionen vierhunderttausend Euro (3.400.000 Euro) festgesetzt, eingeteilt in drei Millionen vierhunderttausend (3.400.000) Aktien ohne Nennwert.

Weiteres genehmigtes Kapital wird auf vier Millionen fünfhunderttausend Euro (4.500.000 Euro) festgesetzt, welches in vier Millionen fünfhunderttausend (4.500.000) Aktien eingeteilt ist.

Der Verwaltungsrat ist befugt das aktuelle Aktienkapital bis zur erlaubten Kapitalsumme, von Zeit zu Zeit, ganz oder teilweise, während einer Zeitspanne, welche am fünften Jahrestag des Gründungstages der Gesellschaft endet, zu erhöhen.

Jedes Mal, wenn der Verwaltungsrat eine Kapitalerhöhung innerhalb des genehmigten Kapitals vornimmt, muss Artikel 5 der Satzung entsprechend abgeändert werden und der Verwaltungsrat muss gegebenenfalls die nötigen Schritte einleiten oder eine Person damit beauftragen, die nötigen Schritte einzuleiten, um die Ausführung und Veröffentlichung solcher Änderungen, einschließlich der Eintragung einer solchen Kapitalerhöhung und der daraus folgenden Änderungen der Satzung vor einem Notar, festzulegen.

Das Kapital der Gesellschaft kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden."

Kosten

Die der Gesellschaft anlässlich dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 2.000,- (zweitausend Euro) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. BACH und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 6 mai 2013. LAC/2013 /20839. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): THILL Irène.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 22. Mai 2013.

Référence de publication: 2013065519/81.

(130080871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Le Cloître S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.367.

Le bilan au 30.09.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013065520/14.

(130080808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Mantrade Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.071.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Mantrade Corporation S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2013065546/13.

(130080582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Mace Macro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 164.977.

Le bilan au 24.11.2011 - 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 22 Mai 2013.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013065544/16.

(130080810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Midas Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013065549/10.

(130081025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

MB Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 425.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.405.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,

ON THE THIRTEENTH DAY OF THE MONTH OF MAY.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

Is held the Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the company MB LUXCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1030 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register number B 122.405, incorporated under the name of KIEKERT LUXCO S.à r.l. by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 30th November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 114 on the 5th February 2007. The Articles of Incorporation were amended several times and for the last time pursuant to a deed of the prenamed Maître Joseph ELVINGER, dated 30th March 2010, published in the Mémorial C, number 1285 on the 21st June 2010.

The meeting is opened and presided over by Mr. Dan-Daniel BEBELLO, head of transaction solutions, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Harald CHARBON, employee, residing professionally in Luxembourg, and the Meeting elects as scrutineer Mr. Francesco CAVALLINI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of CF Corporate Services S.A. as liquidator of the Company; and
3. Definition of the powers and remuneration granted to CF Corporate Services S.A. in its capacity as liquidator of the Company.

4. Discharge to the managers for the performance of their duties under their mandates until the date of the Extraordinary General Meeting

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, 100 % of the shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve the company MB LUXCO S.à r.l. and decides to put the Company into liquidation as from today.

Second resolution

The Meeting decides to appoint CF Corporate Services, a société anonyme with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 165872, as liquidator of the Company.

Third resolution

The Meeting decides that the Liquidator shall have the following powers:

The aforesaid liquidator has as mission to realize the whole of active and to audit the whole of the liabilities and pay them out.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in liquidation.

Fourth resolution

The Meeting decides to give full discharge to the managers for the performance of their duties under their mandates until today.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

IM JAHRE ZWEITAUSEND UND DREIZEHN

AM DREIZEHNTEN TAG DES MONATS MAI.

Vor der unterzeichneten Notarin Cosita DELVAUX, mit Amtswohnsitz zu Redange-sur-Attert.

Sind die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MB LUXCO S.à r.l. (die "Gesellschaft") zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1030 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, eingetragen beim Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 122.405, wurde gegründet am 30. November 2006 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph ELVINGER, mit Amtswohnsitz zu Luxembourg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 114 von 5. Februar 2007. Die Satzung wurde mehrmals abgeändert und zuletzt laut Urkunde aufgenommen durch den vorerwähnten Notar Joseph ELVINGER, am 30. März 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1285 vom 21. Juni 2010.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Dan-Daniel BEBELLO, head of transaction solutions, mit Berufsadresse in Luxembourg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Harald CHARBON, Privatbeamter, mit Berufsadresse in Luxembourg, und die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Francesco CAVALLINI, Privatbeamter, mit Berufsadresse in Luxembourg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht die amtierende Notarin zu beurkunden:

I) Dass die Tagesordnung folgende Punkte enthält:

1. Auflösung der Gesellschaft und Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft.
2. Ernennung von CF Corporate Services S.A. als Liquidator der Gesellschaft, und
3. Festsetzung der Befugnisse und der Vergütung des Liquidators CF Corporate Services S.A.
4. Entlastung der Geschäftsführer für die Ausübung ihrer Mandate bis zum Tage der ausserordentlichen Generalversammlung.

I. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschaftern, der Vorsitzenden, dem Stimmzähler, dem Schriftführer und der amtierenden Notarin "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben eingetragen zu werden.

III. Laut vorerwählter Präsenzliste sind 100 % von allen Gesellschaftsanteilen des gesamten Gesellschaftskapital anwesend oder rechtsgültig vertreten,

IV. Sodann stellt der Vorsitzende fest, dass die Generalversammlung ordnungsgemäß einberufen wurde und über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann. Die Generalversammlung erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft MB LUXCO S.à r.l. aufzulösen und die Gesellschaft vom heutigem Tage an in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst zum Liquidatoren zu ernennen:

CF Corporate Services, eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, H.R. Luxembourg B 165872.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst dem Liquidator folgende Befugnisse zu erteilen:

Vorbenannter Liquidator hat als Aufgabe die gesamten Aktiva zu realisieren und die gesamten Passiva zu prüfen und auszuzahlen.

Der Liquidator ist von der Verpflichtung befreit ein Inventarverzeichnis aufstellen zu lassen, und kann sich dieserhalb voll auf die Bücher der Gesellschaft basieren. Der Liquidator kann unter seiner alleinigen Verantwortung hinsichtlich bestimmter oder spezifischer Handlungen solche Teilbefugnisse als er für nötig befindet, an einen oder mehrere Vertreter übertragen.

Die Unterschrift des Liquidators verpflichtet rechtskräftig und ohne Einschränkung die Gesellschaft welche in Liquidation getreten ist.

Vierter Beschluss

Die Versammlung erteilt den Geschäftsführern Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Erklärung

Die amtierende Notarin, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, der Notarin nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, der Notarin, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: D.-D. BEBELLO, H. CHARBON, F. CAVALLINI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 mai 2013. Relation: RED/2013/763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 22. Mai 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013065567/136.

(130080967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Manstein Immobilien S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.306.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 16 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

La société anonyme MANSTEIN IMMOBILIEN S.A., dont le siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre, a été dénoncé en date du 13 janvier 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B115306;

Le même jugement nomme juge-commissaire Madame Martine LEYTEM, premier juge du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigne comme liquidateur Maître Ghizlane AATTI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 6 juin 2013.

Pour extrait conforme
Maître Ghizlane AATTI
Le liquidateur

Référence de publication: 2013065561/20.

(130080818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Midas Gestion S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.429.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third of April,

before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Midas Gestion S.A.", a société anonyme having its registered office at 26a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 154.429 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed dated 7 July 2010, published in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1761 of 28 August 2010.

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 11 August 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 2646 of 31 October 2011.

The general meeting was opened at 11.30 a.m. with Mrs Antonietta MICHELINO, Managing Director, with professional address at L-2449 Luxembourg, 26a, Boulevard Royal, in the chair, who appointed as secretary Mrs Fabia MANUNTA, Administrative Manager, with professional address at L-2449 Luxembourg, 26a, Boulevard Royal.

The general meeting appointed as scrutineer Mrs Fabia MANUNTA, prenamed.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital from EUR 150,000 to EUR 1,000,000 by incorporation of a part of the results brought forward and amendment of article 5 of the articles of incorporation;

2. Amendment of the date of the annual general meeting, article 14 third paragraph of the articles of incorporation: annual general meeting will be held on the fourth Tuesday of April.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the present or represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed ne varietur by the appearing parties, will remain attached to the present deed.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they had have due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred fifty thousand euro (EUR 850,000) to bring it from its present amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000) represented by one hundred fifty thousand (150,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, up to one million euro (EUR 1,000,000) through the issue of eight hundred fifty thousand (850,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each by incorporation to the extent needed of the results brought forward and allocation of the new shares to the actual shareholders in proportion of their participation in the Company.

The reality of the results has been proved to the undersigned notary by a copy of the annual report dated 2 April 2013, and a certificate of the board of directors dated 23 April 2013.

Second Resolution:

Subsequently of the above resolution, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" Art. 5. Share Capital. (First paragraph). The Company has a share capital of one million euro (EUR 1,000,000.-) divided into one million (1,000,000.-) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Third resolution:

The general meeting resolves to change the date of the annual general meeting to the fourth Tuesday of April at 2.00 p.m. and to amend the third paragraph of article 14 of the articles of incorporation of the Company which will have the following wording:

" Art. 14. General Meeting of Shareholders. (Third paragraph). The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the fourth Tuesday of April at 2.00 p.m."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated three thousand euro (EUR 3,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by an French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Midas Gestion S.A." (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 26a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.429 (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 7 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1761 du 28 août 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2646 du 31 octobre 2011.

L'assemblée générale est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Antionetta MICHELINO, Directeur General, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26a, Boulevard Royal, qui désigne comme secrétaire Madame Fabia MANUNTA, Administrative Manager, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26a, Boulevard Royal.

L'assemblée générale choisit comme scrutatrice Madame Fabia MANUNTA, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de EUR 150.000 à EUR 1.000.000 par incorporation partielle du résultat reporté et modification de l'article 5 des statuts;

2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle, article 14 des statuts troisième alinéa: assemblée générale annuelle se réunira le quatrième mardi du mois d'avril.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées et validées par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par l'émission de huit cent cinquante mille (850.000) actions nouvelles avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par incorporation partielle jusqu'à due concurrence du résultat reporté de la Société et attribution des nouvelles actions aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société.

La réalité du résultat reporté a été justifié au notaire soussigné par une copie du bilan datée du 2 avril 2013 et un certificat du conseil d'administration daté du 23 avril 2013.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution prise ci-avant l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. Capital Social. (premier alinéa).** La Société a un capital social d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le quatrième mardi du mois d'avril à 14.00 heures et par conséquent de modifier le troisième alinéa de l'article 14 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. (Troisième alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunira, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mardi du mois d'avril à 14.00 heures."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MICHELINO, F. MANUNTA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2013. LAC/2013/18889. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065550/142.

(130081026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

MACL International Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 175.042.

—
EXTRAIT

Lors de la réunion du conseil de gérance de la Société du 21 mai 2013 il a été décidé que:

- le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MACL International Limited

Référence de publication: 2013065559/14.

(130081052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Margaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.633.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2010 qui ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 2 mai 2012 sous la référence L120070433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARGAUX S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013065562/14.

(130080751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Margaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.633.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2009 qui ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 2 mai 2012 sous la référence L120070434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARGAUX S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013065563/14.

(130080752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Minorco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 12.139.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013065552/12.

(130080326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Masterplan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 90.097.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013065566/13.

(130080596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Multiadvisor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.249.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung Multiadvisor Sicav

Die Ordentliche Generalversammlung der Multiadvisor Sicav vom 21. Mai 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich

- Herr Bernhard Singer (Vorsitzender)
- Herr Loris Di Vora (Mitglied)
- Herr Michael Marx (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Mai 2013.

Für Multiadvisor Sicav

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013065555/22.

(130080962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Lux 12 Starlight EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 177.012.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 21 Mai 2013 que la société Starwood Capital Operations, LLC dont le siège social se situe Corporation trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, USA, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq EUR) chacune à la société SOF-IX Lux Master Co S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 164 480.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- SOF-IX Lux Master Co S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2013065508/19.

(130080356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Masterplan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 88.039.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013065547/13.

(130080595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Mantrade Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.071.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Mantrade Corporation S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2013065545/13.

(130080581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

F.M.C. (Flash Media Communications) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.744.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013066127/11.

(130081600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

European Tobacco Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.039.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 avril 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions d'administrateur avec pouvoir de signature B.

Madame ERK Sophie, employée privée, née le 15.12.1974 à Thionville (France), domiciliée professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur avec pouvoir de signature B. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

EUROPEAN TOBACCO DEVELOPMENT S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2013066121/17.

(130081428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Evrax Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.862.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 21 mai 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Monsieur Dmitrij Scuka avait été nommé administrateur lors de l'assemblée générale tenue en date du 2 mars 2012 avec effet immédiat et pour une durée indéterminée. L'actionnaire unique a décidé de changer la durée du mandat administrateur de Monsieur Dmitrij Scuka avec effet au 2 mars 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

L' actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Dmitrij Scuka, en sa qualité d' administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l' assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Il a également été décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013066124/25.

(130081346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

EVNA S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4247 Esch-sur-Alzette, 106, route de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 105.701.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOKROSOVA Eva

La Gérante

Référence de publication: 2013066123/11.

(130081676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Eozen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.944.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2013 accepte la démission de Monsieur Julien Meriaudeau de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs, leurs mandats finissant à l'issue de l'assemblée générale en 2016, à savoir:

- Monsieur Didier FAUQUE, administrateur et administrateur-délégué, demeurant à F-92380 Garches (France), 33, Rue Jean Mermoz, et

- Monsieur Laurent DE ROOVER, administrateur, demeurant à B-3020 Herent (Belgique), Maleizenstraat 8.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013066110/18.

(130081382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Financière Berlaimont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 169.607.

Suite au changement d'adresse de l'associé Daniel Simoncini, il convient de remplacer l'ancienne adresse par la suivante:

78, Gentle Drive

309278 Singapour

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013066129/13.

(130081797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Finance Patrimoine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 159.862.

Extrait de la convention de cession de parts du 16 juillet 2013

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 16 juillet 2013, que:

1. Monsieur Kevin Hendrick, demeurant à B-6724 RULLES, Rue de la Rosse, 17, a cédé 50 parts sociales qu'il détenait dans la société FINANCE PATRIMOINE S.à r.l. à Monsieur DI RENZO Didier, demeurant à F-54730 VILLE-HOUDLE-MONT, Rue du 22 août 1914 n°11.

Par conséquent, à compter du 16 juillet 2013, la répartition du capital social de la société FINANCE PATRIMOINE S.à r.l. est la suivante:

HENDRICK Kevin:	50 parts sociales
DI RIENZO Didier:	50 parts sociales

Pour extrait conforme

Pour Finance Patrimoine S.à r.l.

A6CO S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013066128/21.

(130082077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Monyx Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 67.545.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 avril 2013

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

* Monsieur Lars Purlund avec adresse professionnelle à Kingosvej 1, DK-2630 Taastrup, président du conseil d'administration,

* Monsieur Peter Reedtz avec adresse professionnelle à Ehlersvej 7, DK-2900 Hellerup,

* Madame Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald,

* Monsieur Anders Malcolm avec adresse professionnelle à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald,

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de KPMG Audit S.à r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066360/20.

(130081354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

MHREC Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.575.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil de Gérance tenue le 21.05.2013

Première résolution:

L'Associé unique accepte la démission du gérant B Monsieur Valerio PACELLI et désigne comme gérant B à partir du 21.05.2013 et pour une durée indéterminée, Monsieur Paolo SACCHI NEMOURS, né à Genova (Italie) le 22.09.1964, demeurant Corso Solferino 1, 16100 Genova, Italie, en remplacement du gérant B démissionnaire.

L'Associé unique prend note également du changement d'adresse professionnelle de Monsieur Claude SCHMITZ, anciennement sis 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MHREC REAL ESTATE Sàrl
Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2013066355/18.

(130082031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Matterhorn Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 89.445.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 29 avril 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014, le mandat des administrateurs suivants:

* Monsieur Alexandre COL en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration

* Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN en qualité d'Administrateur

* Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN en qualité d'Administrateur

- de nommer DELOITTE AUDIT S.à.r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Alexandre COL, Banque Privée Edmond de Rothschild S.A., 18 rue de Hesse CH -1211 Genève

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais L-2535 LUXEMBOURG

- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

DELOITTE AUDIT S.à.r.l, 560 Rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066346/26.

(130082078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Midas Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.429.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066334/10.

(130081665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Carrosserie NCM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.922.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013063749/10.

(130078747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.
